



## Communication



# LANCE UN APPEL À PROJET D'ÉMISSION

**D**ans le cadre d'une volonté de coopération et de soutien aux initiatives associatives, le CEFIR lance un appel à projet d'émission pour leur diffusion sur la fréquence de Radio Rencontre, 93.3 FM, à Dunkerque. Cet appel s'adresse à toute personne (amateur ou expérimentée) adhérant aux objectifs de Radio Rencontre.

Une attention particulière sera donnée aux projets portés par des personnes en lien avec des associations ou par des représentants d'associations basées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et poursuivant des objectifs pouvant être mis en synergie avec ceux de Radio Rencontre.

Il est important que la personne qui souhaite diffuser une émission sur la fréquence de Radio Rencontre comprenne et puisse s'exprimer en français. L'émission peut être bilingue pour permettre à tous les auditeurs de comprendre les propos tenus éventuellement dans une autre langue que le français.

Un formulaire de soumission peut vous être envoyé sur simple demande à l'adresse suivante : CEFIR, 66, rue Fort Louis. 59140 Dunkerque. France. Le document peut également être téléchargé à partir du site du CEFIR:

<http://www.cefir.fr/DossierPDF/FormulaireSoumissionProjetRadio.pdf>

### Quand proposer une émission ?

La Direction de Radio Rencontre adapte la grille des programmes 3 fois par an pour une modification, au 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> octobre. Les dates limites pour soumettre un projet d'émission sont fixées aux 1<sup>er</sup> décembre, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> août.

La suite donnée à chaque demande sera communiquée au postulant 15 jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle grille.

### Comment cela se passe t-il si votre projet est accepté?

Radio Rencontre évalue l'aspect technique et prend contact avec le postulant dès l'acceptation du projet. La réalisation de l'émission se fera sous le contrôle de la personne responsable des animateurs de la radio. Au besoin, Radio Rencontre assurera votre formation. La diffusion de l'émission sera programmée à l'essai durant le trimestre qui suit son acceptation. Sa programmation définitive est signifiée 15 jours avant la fin de cette période.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter le Département communication du CEFIR au (0)328 63 71 87.

Dunkerque, juillet 2010.